



Droit des agents de sécurité

Par **yocesmoi**, le **14/07/2016** à **21:31**

Bonjour

je suis agent de sécurité et suis resté sur un même poste pendant près de 4 ans. Mon employeur a exigé que j'aille sur mon temps de repos et a plus de 30 km de mon domicile sans aucune compensation ma nouvelle tenue (avec essayage au préalable donc 2 déplacements). Comme j'ai refusé, il m'a tout de suite changé de site pour m'envoyer justement à près de 30 km de mon domicile sans indemnité kilométrique et sans prendre en charge les frais de péages et parking.

aujourd'hui mon planning c'est trois sites différents à 29 km aller avec péages, avec mon propre véhicule pour 4 h 30 de vacation + 8 h d'astreintes par jour. Donc je risque de devoir faire ces km plusieurs fois par jour à mes frais. De plus, il me contacte sur mon téléphone portable personnel pendant mes jours ou heures non travaillés pour me signifier mes vacations pendant mes heures non travaillées. Puis je refuse ces astreintes, puis je demande une indemnisation pour mes frais de déplacement, puis je refuse de faire autant de trajet pour 2 h 30 de travail comme cela arrive parfois ? J'ai cherché sur la convention collective mais je n'ai pas trouvé ces informations. Merci

Par **AUGUSTO**, le **14/07/2016** à **22:47**

Bonsoir

Prendre vos dispositions il cherche à se débarrasser de vous simplement. Revoir votre convention 3196 en lien avec les termes de la mobilité géographique telles que définies dans votre contrat de travail.

En cas de licenciement plus tard contester-le aux prud'hommes.

Point de vue!

bon courage